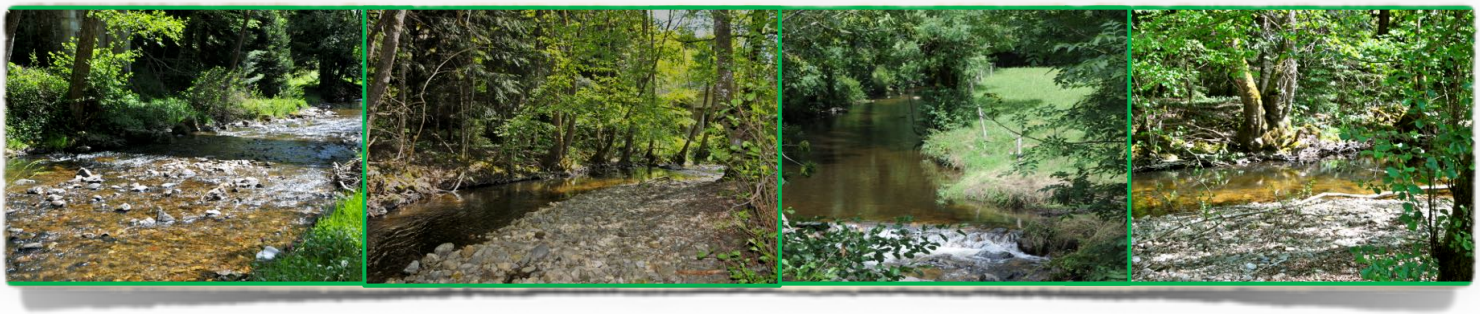

Au fil du Doulon

Bulletin municipal n°11
Saint Didier sur Doulon
Décembre 2019

MOT DU MAIRE

En 2020, le mot du maire aura une orientation différente que les autres années car c'est une année d'élection. Si en 2014 l'envie de repartir pour un second mandat était présente, aujourd'hui c'est l'inverse. Aujourd'hui la motivation n'est plus là. J'ai décidé de ne pas me représenter.

Pour accomplir cette fonction et la représenter à la communauté de commune, il faut donner de son temps professionnel et familial. Les élections passées, il faut porter l'écharpe six ans et tout ce qui va avec. Être maire c'est être disponible. J'ai toujours mis l'intérêt général en avant en écartant le favoritisme et le clientélisme. Avoir du caractère ne veut pas dire avoir mauvais caractère.

Avec le conseil nous avons essayé de faire pour le mieux. Des bâtiments ; la salle des fêtes, le local de chasse, l'auberge, le gîte, le hangar de la commune, de la voirie, des réseaux d'eau, du patrimoine… Tout comme pour la sécurité, l'enrochement, la traversée de la Vernède et l'entretien général avec le matériel roulant et portatif conduit par les employés communaux. N'oublions pas les actions du CCAS et les cérémonies.

La situation financière était saine en 2008, elle l'est toujours. 250 000 euros de subventions obtenus au premier mandat, 450 000 euros au second. Ces demandes de subventions dans l'intérêt de notre commune devraient être soutenues par l'ensemble des conseillers municipaux. Or ce n'est pas le cas. Par conséquent, expliquez-moi comment continuer de mener des projets à bien.

Je termine en adressant ma reconnaissance aux bénévoles, à ceux qui m'ont soutenu, cela m'a bien aidé dans ma fonction de maire. Pour les autres, la place est libre. Une personne certainement plus dynamique et moderne prendra la responsabilité de notre commune. Celle-ci fut pour moi une expérience enrichissante et très intéressante.

Que la commune brille par ses projets.

A reveire, Meinaza te !

QUELQUES EXPLICATIONS POUR CE FIL DU DOULON N°11

L'an passé, en raison des préparatifs -lourds- de l'Expo de Novembre 2018, l'édition du n°10 pour 2018 n'a pu être bouclée qu'en août, donc un peu tard pour l'Etat-Civil 2017 et pour le budget 2018, déjà bien avancé. La quantité d'informations nouvelles entre août 2018 et avril 2019 restait limitée, tandis que la charge de travail liée aux suites de l'Expo rendait la parution de ce n°11 difficile.

Ce numéro sera le dernier du mandat 2014-2020 : en accord avec Monsieur le Maire, nous sommes donc convenus de retarder encore la parution jusqu'à la fin de l'année 2019 et d'y donner toutes les informations 2018 et 2019 avec en particulier l'Etat-Civil 2019. En attendant, la Rédaction vous présente ses profondes excuses pour le retard pris par la parution de votre journal tant attendu et vous présente ses meilleurs vœux de bonheur et surtout santé pour l'année 2020.

I - ETAT CIVIL SUR LES ANNÉES CIVILES 2018 ET 2019

La règle simple présidant à la rédaction de cette rubrique qui revêt un caractère officiel : ne sont pris en compte que les événements dûment inscrits ou ayant fait l'objet d'une retranscription sur les registres officiels de la commune entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2019.

Pour l'année 2018, 2 naissances, 2 mariages et 3 décès ont été inscrits sur les registres correspondants.

Naissances

- Bertille MARCHAND KAYA, du Mazel, née le 1er juillet 2018,
- Louis Jean CHALEIL, de la Baraque de Cenat, né le 6 octobre 2018.

Mariages

- Cléa Valérie BROUCKE et Lucien Thyl Charlie LUYPAERT, de Lousparels, le 4 août 2018,
- Coline Jeanne BOURGE et Maxime Benoît TRON, du Mazel, le 29 septembre 2018.

Décès

- le 14 février 2018, de Denise Céline MOUTHE, née FOURNIER, de l'Hermitagne, née le 10 novembre 1929,
- le 21 février 2018 d'Edith Marie Vitaline RICHARD, née LAVASTRE, de La Vernède, née le 13 novembre 1935,
- le 26 mai 2018, de Jeanne Marie Antoinette ITIER, née CHAMBON, de Moissac-Bas, née le 14 août 1934.

Pour l'année 2019, 2 naissances et 2 décès ont été inscrits :

Naissances

- Inayah DUPIN, de La Vernède, née le 25 juillet 2019,
- Gabin DELABRE CLERMONT, de l'Hermitagne, né le 8 août 2019.

Décès

- le 2 mai 2019, de notre doyen Jacques Robert ROMAIN, du Frontvel, né le 7 mars 1924,
- le 5 mai 2019, de Marie Thérèse MALLÈGUE, née MARQUET, de La Vernède, née le 5 février 1928.

C'est donc maintenant M. André SPECEL, de la Vernède, né le 04 avril 1932 qui devient notre nouveau doyen aux côtés de Mme Simone (Georgette) FOURNIER de Vintz, notre doyenne.

Notons en outre le décès, survenu le 20 novembre 2019, de Marie-Thérèse ROUY, née le 21 avril 1938 à Chalus, mais domiciliée à Brioude.

II - L' ACTION MUNICIPALE : BUDGETS 2018/2019

-PROGRAMME PLURIANNUEL DU CAMION

Pour 2018, ce programme, débuté en 2014, s'est enrichi en partie avec l'aide de la DETR par l'acquisition d'une balayeuse, destinée à garantir la propreté et, par là, la sécurité de notre voirie communale.

Rappelons qu'avant l'achat du camion, l'éparage de la voirie communale se faisait sur un rythme de trois ans.

Depuis 2015, le compteur du rotor de l'épareuse affiche 1570 heures de fonctionnement, indépendamment des heures de balayage, de simple transport, de gravillonnage ou de déneigement. Il est a noter qu'une tournée de déneigement par le camion sur l'ensemble de la commune dure 9h environ.

C'est aussi à la fin de l'année que s'est concrétisée l'acquisition d'un hangar fermé au Viallard, d'une surface de 300m², destiné à servir de base à notre camion,facilitant le stockage –centralisé- et le montage-démontage de ses outils et accessoires, dont en particulier celui, des chaînes de déneigement ainsi que le nettoyage et le petit entretien de l'ensemble, le tout en milieu plat, sec et propre.

Le 22 octobre 2018, notre Sous-préfète Madame Véronique Martin Saint-Léon a été accueillie par la Municipalité pour venir constater, à la Mairie d'abord puis in-situ à la Vernède, le bon emploi des subventions DETR attribuées par ses services à notre commune pour la traversée de La Vernède et l'acquisition de la balayeuse.

-TRAVAUX DE VOIRIE

(Responsable voirie M. François ROUY)

Outre l'éparage régulier toute l'année de l'ensemble de la voirie communale et son déneigement dès que nécessaire ainsi que l'ouverture de certaines pistes, les efforts ont porté, en 2018 et 2019, conformément aux budgets, sur :

-Chemin d'accès au Moulin Roubin (goudronnage grave-émulsion + bicouche);

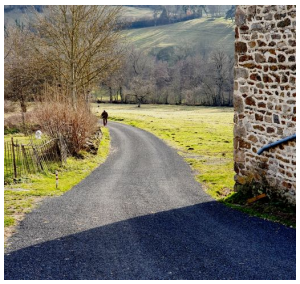

-Chemin des Granges à La Vernède (empierrement + tricouche); (subventions DETR et fonds199).

-Le goudronnage de la 2ème tranche Souvy-Lugeastre (reprofilage route + bicouche) (DETR)

-La remise à niveau et le surfaçage de la piste de Lousparel, ravinée par les pluies et l'exploitation des bois ;

- L'aménagement en « dur » du chemin d'accès à la maison de notre doyenne à Vintz ;

-Le suivi de la voirie (Rebouchage de trous, nids de poules et « emplois ») sur l'ensemble de la commune ;

-Le goudronnage du village de Cenat, retardé, devrait être réalisé avant fin juin 2020.

Tous ces travaux ont été confiés à l'Entreprise CHAMBON.

Les petits travaux d'entretien de chemins (empierrement, curage de fossés, création d'entrées de champs ou de prés), sur l'ensemble de la commune ont été réalisés par l'entreprise BI-BENNE

-L'aménagement de la traversée de La Vernède s'est poursuivi avec la pose de deux miroirs face à l'arrivée du tronçon sud de la RD56, afin de sécuriser le « stop » du carrefour : une initiative indispensable mais qui reste inopérante par temps de givre ou de brouillard. Il reste encore à procéder à l'engazonnement des bas-côtés non-goudronnés.

-FIN DE LA REPRISE DES TOMBES AU CIMETIERE ET REAMENAGEMENT DE CE DERNIER.

Cette opération, lancée en conformité avec les procédures légales il y a quatre ans face à la saturation de notre cimetière, est maintenant arrivée à son terme, et c'est l'entreprise spécialisée MONEYRON qui, après délibération du Conseil, a été chargée de l'exécution des travaux. Parmi ceux-ci, notons les exhumations des tombes en déshérence, le relevage des corps et leur inhumation dans l'Ossuaire communal, ainsi que la remise en état des concessions libérées.

Reste la tombe, réhabilitée par le Souvenir Français, de notre Poilu Léon (Julien) Sapanel, sorte de « Carré du Souvenir » symbolique, pour les morts saindiérois disparus ou ne disposant d'aucune sépulture connue.

Notre cimetière a donc retrouvé un aspect coquet et entretenu, mais rappelons que si l'entretien dorénavant réalisé sans pesticide des allées, et des concessions non attribuées ainsi que celui de la clôture reste à charge de la commune, les familles ne doivent pour autant pas baisser la garde : elles doivent veiller à poursuivre un bon entretien de leurs sépultures ; il y va de l'intérêt de tous.

-LE POINT SUR L'AUBERGE : Communiqué de Monsieur le Maire: L'auberge a changé de gérants, elle a été reprise par la S.A.S. du Doulon, représentée par MM GROLLIER et MARIÉ aux mêmes conditions que l'ancienne gérance.

Pour tout autre renseignement, merci de vous adresser à la Mairie.

- LES ACTIVITÉS DU CCAS (Responsables MM Nicole Giroux, Jean-Claude SPECEL, Nathalie SPECEL)

-Les récompenses des réussites scolaires des enfants de la commune, marquées par l'octroi d'un bon d'achat de 40€ dans un commerce brivadois.

Les lauréat(e)s de 2018 ont été Maxime Fayet (Lugeastre-Haut) pour son Brevet des Collèges, mention Assez-bien ; Gaëlle Courteix (Moissac-Haut) pour son CAP « Métiers de la sécurité » ; Valentin Marconnet (LeViallard), pour son BEP de Menuiserie et son frère Estébal pour son Brevet des Collèges mention Bien ; Guy de Saint-Aubert, du bourg, pour son Brevet des Collèges.

Les lauréat(e)s de 2019 ont été : Morgane Courteix (Moissac-Haut) pour son Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute et sa soeur Gaëlle pour son Bac Pro Agent de sécurité ; Julien Monatte (L'Hermitagne) pour son Brevet des Collèges ; Valentin Marconnet (Le Viallard) pour son Bac Pro Technicien menuisier-agenceur mention Très-bien ; Anissa Boujaïdan (La Vernède), pour son CAP coiffure et sa sœur Sarah pour son Brevet des Collèges.

L'organisation du traditionnel repas des Aînés dans les salles de la Mairie, préparé par l'auberge du Doulon pour 68 participants en 2018, au son de l'accordéon musette, et pour 2019 par l'Auberge des 3 vallées et son groupe d'animation.

Pour 2018, les nouveaux impétrants étaient : Alain Galby (Lugeastre-Bas), Jean-Claude Specel (Le Frontvel) et Philippe Vasseur (La Vèze).

Pour 2019, c'était le tour de Suzanne Bressol (Souvy), Dominique Mabillon (Tavernols) et Jean-Paul Begon (La Vernède).
Dans les deux cas, le succès s'est évalué à l'ambiance chaleureuse qui y régnait. Il est à noter que la mairie participe à hauteur de 20 euros et que chacun donne 10 euros pour un budget de 30 euros par personne.

-**L'organisation de la distribution des Colis de fin d'année** pour les électeurs de plus de 70 ans, remis aux bénéficiaires par le Maire et les Conseillers et toujours très appréciés par leurs destinataires. Le budget de cette action est de 1560 euros environ.

-**L'organisation du vin d'honneur** consécutif **à** l'Assemblée générale annuelle, tenue à St. Didier en 2018, de l'ADMR de Champagnac-le-Vieux responsable de notre secteur .

-Et enfin l'organisation des deux traditionnels pots de l'amitié offerts à tous, consécutifs aux cérémonies liées au 11 novembre, marquées en 2018 comme en 2019 par la présence d'un public très nombreux, tant officiel que communal ou extérieur (Cf. ci-dessous « Les commémorations »), et pour lesquelles notre CCAS s'est chaque fois surpassé..

-LES COMMÉMORATIONS (responsable M. Hervé ROMAGON)

Sur ces deux dernières années, si les commémorations de l'armistice du 8 mai 1945 ont, comme à l'accoutumée, fait l'objet de cérémonies solennelles devant un public attentif et recueilli devant le Monument aux morts**, la célébration, le 18 novembre 2018**, du centenaire de la fin des combats de la première guerre mondiale, a pris une dimension exceptionnelle, à la hauteur de l'événement, avec la présence notamment de nos Parlementaires MM Peter Vigier, Député et Laurent Duplomb, Sénateur ; de M Gérard Beaud, Président de la Com.Com' des Rives du Haut-Allier et Mme Annie Ricoux, Conseillère Départementale; de M.Xavier Arnaud, Directeur de l'ONAC Haute-Loire, de MM Jacqueline Astier pour le Souvenir Français Haute-Loire et Jean-Pierre Morel pour Le Puy, tandis que Mme Véronique Martin Saint-Léon, Sous-préfète de l'Arrondissement de Brioude, était excusée ; M Hervé Romagon représentait l'association

ACPG-CATM-VG et M. Christophe Courteix notre municipalité. La cérémonie s'est alors déroulée en présence d'un nombreux public devant le Monument aux morts, aux accents de l'Harmonie de Paulhaguet.
Cette dernière a ensuite introduit la visite de l'Exposition labellisée « Mission Centenaire 2018» par décision interministérielle (4 lauréats en Haute-Loire) « Un village auvergnat dans la Grande Guerre, l'exemple de SaintDidier-sur-Doulon » qui avait été inaugurée officiellement par Mme Véronique Martin Saint Léon le 31 octobre 2018.

Pour la commémoration 2019, la cérémonie s'est aussi déroulée devant un public très nombreux (environ 90 personnes), venu parfois de loin, avec la présence de personnalités telles que Mme la Sous-préfète Véronique Ortet ; du Délégué Militaire Départemental, le commandant Hervé Mignot, commandant la place du Puy en Velay ; de MM. Georges Michel, Président du Souvenir Français Haute-Loire, Jacqueline Astier, son adjointe et Jean-Pierre

Morel pour Le Puy ; du Lieutenant-colonel De Saint-Aubert et, particulièrement, de Monsieur Gérard André, maire de Seicheprey (Meurthe-et-Moselle), porteur d'une gerbe, accompagné de son épouse et d'un couple de ses concitoyens ; présence nombreuse justifiée par un ordre du jour chargé:

après la traditionnelle messe pour la Paix célébrée par le Frère Jean-Théophane de La Chaise-Dieu, la cérémonie a débuté par la remise de la Croix du Combattant à M. Daniel Bonjean, de Neyrolles, puis la cérémonie proprement dite, très solennelle mais marquée, hélas, par la défaillance de notre « sono » à l'entrée de la sonnerie Aux Morts, défaillance qui conduira, conséquence heureuse, à l'exécution *a capella* de l'hymne national par l'ensemble de l'assistance.

Tous se sont ensuite transportés au Cimetière, pour y inaugurer la tombe d'un de nos Poilus, Léon Julien Sapanel, tué à 21 ans et 6 mois au Bois Reinette, à Bouchavesnes (Somme) le 5 septembre 1916, sans héritier direct.

Sa tombe, réhabilitée, est désormais entretenue par le Souvenir Français, après s'être trouvée en déshérence.

Conformément au vœu, formulé dans le message lu en début de cérémonie, de M. le Général Lecointre, Chef d'Etat-major des Armées, une collecte a été organisée, avec un résultat très significatif, pour l'association nationale Le Bleuet de France, créée dès la fin de la Première guerre en faveur des invalides ou mutilés.

Lors de sa venue à St. Didier, M. Gérard André a, parmi d'autres cadeaux, fait présent à notre commune d'un magnifique Chardon de Lorraine, œuvre réalisée en métal coulé, créé spécialement par un artiste-fondeur lorrain, symbole de la communauté de communes du chardon Lorrain.

Il convient de remercier particulièrement ici notre section d'Anciens Combattants saindiérois et son président, Hervé Romagon, sans lesquels tout ce travail mémoriel autour de la participation des mobilisés saindiérois lors de la Grande Guerre, n'aurait pu être réalisé : ce sont eux, acteurs d'autres guerres qui pourtant, année après année, entretiennent, pour les générations futures, le souvenir des souffrances subies par la « Génération sacrifiée » en 1914-18.

LES ELECTIONS EUROPÉENNES

Le printemps 2019 a été marqué par cet événement remarquable de la vie politique nationale et européenne, largement relayé par les médias. Le 26 mai 2019, comme à l'accoutumée en pareil cas, le Conseil municipal s'est relayé pour accueillir les nombreux électeurs, venant accomplir leur devoir citoyen, puis, à partir de 18h, il a procédé au dépouillement. Ce scrutin a quelque peu chamboulé les animations de la Fête Patronale qui tombait le même jour.

-LE SITE INTERNET : le mot de la Webmaster (Mme Françoise SALLÉ)

Depuis sa création en juin 2010 le site officiel de la mairie de Saint Didier sur Doulon www.saintdidiersurdoulon.fr a vu son nombre de visites augmenter de manière significative. Comme à l'accoutumée, les évènements festifs ou officiels de la commune apportent un pic de visites dans les jours qui suivent puisque, aussi bien en 2018 qu'en 2019, les pages les plus vues (en dehors de la page d'accueil) sont en premier lieu la page «Actualités» avec son diaporama de photos puis la page «évènements associatifs». Les pages « patrimoine » et « visite de la commune » sont aussi très prisées. Nous rappelons encore une fois que les associations peuvent y annoncer leur calendrier et y insérer photos et comptes rendus. Contact : salle.francoise@wanadoo.fr.

Le nombre de visiteurs est différent de celui des visites car un même visiteur peut se connecter plusieurs fois au cours de l'année. Certaines visites sont faites par des robots d'indexation: ce sont des logiciels qui explorent automatiquement le Web et collectent toutes les ressources (textes, images …) afin de les stocker dans des bases de données, permettant ainsi aux moteurs de recherche de les récupérer quand un internaute se connecte à un site. Plus un site a été indexé par un robot, plus il est facile et rapide à trouver.

RAPPEL AU CIVISME : les dépôts de grumes

Il y a sur la commune trop de grumes abandonnées qui posent des problèmes pour le nettoyage des fossés , qui occupent indûment l'espace public et les charges sur le long terme, au détriment des autres utilisateurs et parfois des ouvrages d'art et de leur efficacité.

-DES ACTIONS AUTRES QUE MUNICIPALES.

-L'aménagement de la RD19 par le Département sur l'ensemble du tronçon Conlette> La Fage est reporté sur le printemps 2020, mais les travaux préparatoires d'aménagement (enfouissement de la ligne à haute tension, piquetage du tracé, déboisement des emprises…) ont débuté à l'automne 2019.

-En utilisant, avec l'accord d'une délibération du Conseil, les ressources de leurs biens de section, les habitants du hameau de l'Hermitagne ont pu procéder à l'embellissement et à la sécurisation de l'étang à l'aide de barrières.

II - COMPTES ADMINISTRATIFS : LES FINANCES DE LA COMMUNE AU 31 DECEMBRE 2018 voir page ci-contre

III - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET ADMINISTRATIVES

- DEPART DU DOYEN DE NOTRE CONSEIL, M. ANDRE REBILLARD

Du fait de ses problèmes de santé, André Rebillard a choisi, au cours de l'été 2018, de présenter à M. le Maire sa démission du Conseil, où il était de plus délégué au CCAS. Le Conseil se trouve donc réduit à 10 membres jusqu'à la fin du mandat en mars 2020.

LES AGENTS COMMUNAUX

La secrétaire Martine Tronchère reste partagée avec Vals-le –Chastel et Chavaniac-Lafayette,

Notre agent Norbert Noireault nous a quittés en octobre 2018 après 7 ans de service (2 ans en « emploi aidé » et 5 ans en CDD). Il a été remplacé dans la foulée par Boudewijn (Beaudouin) Janssen.

Notre autre employée communale, Johanna Janssen (Angélique) , à son tour, a cessé en octobre de travailler pour la commune. Il a été décidé de ne pas la remplacer d'ici la fin du mandat actuel, du fait de l'absence de locations des gîtes et du faible entretien du cimetière en hiver, missions qui constituaient le cœur de son travail .

LES « MUNICIPALES » : 15-22/03/2020

La fin de l'hiver 2019-2020 verra une nouvelle fois, peut-être la dernière sous la forme ancienne, cet événement majeur de la vie locale. À l'exception de petits détails comme le maintien de l'ouverture des révisions de la liste électorale jusqu'au 6° vendredi précédant le 1° tour du scrutin (c'est-à-dire 37 jours avant, soit le 7 février 2020), peu de choses ont changé. Ainsi, pour les communes de notre échelle, le suffrage plurinominal à deux tours, avec possibilité de panachage et de candidatures isolées reste de mise, le décompte des voix obtenues individuellement par chaque candidat est toujours la règle, sans condition de parité ou d'ordre sur une liste. Rappelons que les dépôts de candidature peuvent s'effectuer jusqu'au 27 février.

La loi NOTre relative à la nouvelle organisation administrative territoriale prévoit des regroupements et fusions à tous les niveaux du découpage de la représentation citoyenne. Ainsi, les regroupements de régions ou de communautés de communes ont déjà été opérés (2016/2017) mais devant les difficultés d'application dans le détail de ces mesures (mutualisation, harmonisation des fiscalités, flottement dans les prises de compétences eau-assainissement, ordures ménagères…) et les fortes réticences des maires ruraux, les autorités ont reporté (mais pas abrogé) les fusions de communes qui ne sont actuellement que « conseillées » sur la base du volontariat, mais pas (encore) obligatoires ni, au besoin, autoritaires : rendez-vous en 2026 !

II - COMPTES ADMINISTRATIFS : LES FINANCES DE LA COMMUNE COMMUNE AU 31 DECEMBRE 2018

Voici les résultats du compte financier 2018, et le budget 2019 tels qu'ils ont été approuvés à l'unanimité par le Conseil du 12/04/2019
Le déficit C – D n'est qu'apparent, car il est motivé par le délai entre le paiement, le plus rapide possible pour les factures des entreprises et l'encaissement des diverses subventions accordées : d'où l'intérêt d'un fonds de roulement qui permet de ne pas recourir à l'emprunt. Les chiffres ci-dessous ont été préalablement validés par la Trésorerie de Langeac

	Budget voté pour 2018	Total réalisé au 31/12/2018	% réalisé	Crédits de report	Proposition de nouveaux crédits	Total du budget primitif 2019
A Fonctionnement recettes	340 009€	345 549€	101,63%		280 428€	280 428€
B Fonctionnement dépenses	340 009€	150 542€	44,28%		280 428€	280 428€
A – B = R Résultat Fonctionnement		195 007€				
C Investissement recettes	644 145€	399 154€	61,97%	113 000€	262 527€	375 527€
D Investissements dépenses	644 145€	499 281€	77,51%	143 400€	232 127€	375 527€
C – D Déficit reporté sur 2019		-100 127€				

Rappel : l'emprunt pour l'acquisition du camion a expiré en 2019 : celui-ci et ses accessoires sont donc intégralement payés. L'aménagement du hangar-base au Viallard reste à prévoir, mais son acquisition est d'ores et déjà réalisée, comme l'aménagement de la trémie à pouzzolane. Au 01/01/2020, il ne reste donc que le reliquat des deux emprunts contractés sur 15 ans en 2011 pour les travaux auberge-gîte qui reste à charge sur le budget jusqu'en 2026.

Voici maintenant l'analyse par les services de Bercy https://www.economie.gouv.fr/cedef/chiffres-cles-budgets-collectivites-locales de la situation budgétaire de notre commune. Ils ne retiennent pas, au départ les mêmes données, dont l'endettement, qu'ils traitent à part, ou encore le report du solde d'exécution de l'année précédente pour les investissements, mais au bout du compte, leurs résultats sont identiques. L'intérêt de leur analyse réside dans la comparaison avec les autres communes de notre « strate » (communes de moins de 250 habitants appartenant à un groupement fiscalisé en FPU), donnant les résultats par habitant, et dans les données complémentaires qu'ils dégagent. Leurs analyses sont arrondies au millier d'euros.

Chiffres-clés au 01/01/18 Population légale : 202	En milliers d'euros	En euros par saindiérois	Moyenne de la strate en euros par habitant
Total des produits de fonctionnement = A	215	1066	889
Total des dépenses de fonctionnement = B	141	698	707
Résultat comptable = A – B = R	74	368	201
Total des ressources d'investissement = C	399	1976	516
Total des dépenses d'investissement = D	172	853	520
Besoin/capacité de financement invest.=D– C = E	-227	-1123	4
Résultat d'ensemble = R – E	301	1491	199
Capacité d'autofinancement brute = CAF	75	369	216
Fonds de roulement	95	470	1032

Pour ce qui concerne l'endettement de notre commune, les chiffres pris en compte pour 2018 par Bercy tiennent encore compte de l'emprunt du camion ; or celui-ci est « tombé » en 2019. Nos emprunts n'étant pas « toxiques, » ils ne ressortent pas du fonds spécial de soutien aux communes ayant des emprunts toxiques.

Endettement	En milliers d'euros	En euros par saindiérois	Moyenne de la strate en euros par habitant
Encours total de la dette au 31 décembre 2018	131	649	589
Encours des dettes bancaires et assimilées	129	638	569
Annuité de la dette	37	184	96

Restent les impôts locaux : pour 2018, il n'est pas encore question de supprimer la Taxe d'habitation, et tous les foyers non-dispensés l'ont payée. Pour 2019-2020, rien n'est encore définitif.

Les bases sont l'évaluation de la valeur des biens par les services fiscaux : on voit ici que, en moyenne, St. Didier apparaît comme plus riche (=potentiel fiscal) que ses homologues de la même strate.

Les taux appliqués apparaissent comme 50% plus faibles que la moyenne, situation très confortable, mais gare au rattrapage dans la cas d'une éventuelle fusion de communes !

Il reste enfin que ces taux pénalisent le produit de ces trois taxes pour notre commune d'environ 30 000€ par rapport à la moyenne de la strate. À méditer, sachant que tout relèvement doit être justifié et est encadré.

Eléments de la fiscalité locale	En milliers d'euros ou %	En euros par saindiérois	Moyenne de la strate en euros ou % par habitant
Bases nettes imposées au profit de la commune			
Taxe d'habitation (y compris THLV)	280	1386	1051
Foncier bâti	191	944	847
Foncier non-bâti	49	241	178
Taux voté / moyen de la strate			
Taxe d'habitation (Y compris THLV)	4,05%	/	10,52%
Foncier bâti	4,39%	/	11,99%
Foncier non-bâti	29,90%	/	33,12%
Produit de la Taxe d'habitation (dont THLV)	11	56	111
Produit du Foncier bâti	8	41	102
Produit du Foncier non-bâti	15	72	59

Les taux de la commune n'ont pas augmenté, l'augmentation est due à l'Etat qui définit et révise les bases servant au calcul des redevances .

- **LE SICTOM** (Délégué M. Michel SALLÉ) L'article ci dessous a été communiqué par le SICTOM

INFORMATION IMPORTANTE La benne à encombrant sera installée sur le parking du bourg du jeudi 30 juillet au mardi 4 août 2020

SICTOM ISSOIRE/BRIOUDE

PARCE QU'IL EST TEMPS DE TRIER AUTREMENT !

ZERO DÉCHET NON VALORISÉ dans nos bacs gris !

C'est le projet ambitieux du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.
Alléger nos bacs gris est désormais devenu une priorité. C'est un enjeu économique et écologique de taille pour la collectivité.
Le constat est tel qu'en 2019, il y a beaucoup trop de **déchets valorisables dans nos ordures ménagères**. On y retrouve encore des emballages recyclables destinés au bac de tri et des déchets fermentescibles.
Nous devons aujourd'hui **détourner ces tonnages**, en poussant le tri à son maximum et en compostant. C'est la solution la plus efficace pour **réduire la quantité et le coût de traitement des déchets**.

Collectivités, Communautés de Communes, Communauté d'Agglomération, professionnels, établissements publics, privés et usagers... **chacun de nous est un acteur indispensable à cette réussite !**

Le coût d'un SERVICE PUBLIC PERFORMANT

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE se doit d'assurer une **gestion saine et rigoureuse** afin de **limiter la facture déchets** auprès des ménages. L'évolution des normes, la réglementation et l'enjeu de la protection de l'environnement se traduisent trop souvent par une hausse des coûts.
Certaines communes ont déjà vu leur fréquence de collecte des ordures ménagères ramenée à une seule tournée hebdomadaire. En 2019, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE poursuivra l'**optimisation de ses circuits**.
Soyez assuré que c'est avec une volonté d'amélioration continue et de discipline budgétaire que sera mené ce projet.

Nos BACS DE TRI vont progressivement faire PEAU NEUVE !

En vue de faciliter le geste de tri pour tous les habitants et répondre à la norme nationale, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE changera progressivement **la couleur des couvercles sur ses bacs de tri** ! Ils seront désormais, comme partout ailleurs, de **couleur jaune**.

SAINT DIDIER SUR DOULON : les RÉSULTATS sur votre Commune :

43,332 tonnes d'ordures ménagères collectées / an
Nous pouvons encore alléger le poids de nos bacs gris !

3,590 tonnes de verre collectées / an qui ont permis la fabrication de **7 977 bouteilles**

2,264 tonnes de déchets verts évitées grâce au compostage individuel

11,962 tonnes d'emballages et journaux magazines collectées / an qui ont permis la fabrication de nouveaux produits :

33 981 boites à chaussures

4 lave vaisselle

2 825 ours en peluche

2 cadres de vélo

215 arrosoirs

L'équipe du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE reste à votre disposition pour tout renseignement au 04.71.50.12.92.
Adresse e-mail : sictom.issoire.brioude@wanadoo.fr Site Internet : sictom-issoire-brioude.com

-Le SMAT (Délégué M. Michel SALLÉ) :

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Territoire du Haut-Allier, dont le siège est à Langeac, connaît une période difficile à la suite, par la mise en place de la Loi NOTre en 2017, de la redistribution des compétences et des projets de territoire sur la France entière et, particulièrement, sur la Haute-Loire

Ce syndicat intercommunal avait pour mission le développement économique, et particulièrement agricole, touristique et culturel des communes adhérentes de la Vallée de l'Allier depuis ses sources jusqu'aux limites du Puy-de-Dôme, en valorisant un patrimoine historique et paysager extrêmement riche et original ainsi qu'une forte dynamique des habitants, par et pour des projets ambitieux spécifiques à ce territoire, financés par le Département, la Région Auvergne et l'Europe (FEADER). Parmi ces projets, on peut retenir la gestion des sites Natura 2000, la réintroduction du Saumon dans l'Allier par la pisciculture de Chanteuges, la gestion des baignades et activités d'eau vive dans la rivière Allier, la création, le balisage et l'entretien de sentiers de randonnée (dont le GR 470 assisté par des bornes Smartphone) et de pistes de cyclotourisme (dont le tronçon altiligérien de l'axe européen Belgique-Méditerranée), l'organisation des circulations du train touristique des Gorges de l'Allier, l'assistance aux professionnels du tourisme, la valorisation et l'animation des sites patrimoniaux naturels, architecturaux et historiques par le Pays d'Art et d'Histoire … tout cela regroupé dans un projet de création d'un Parc Naturel Régional du Haut-Allier, très proche de son aboutissement.

L'application du volet région de la Loi, par la fusion de la Région Auvergne avec Rhône-Alpes a conduit immédiatement à l'abandon du projet de PNR.

L'application du volet des Communautés de communes conduit aujourd'hui la nouvelle Communauté de communes du Haut-Allier, conformément aux termes de la loi, à prendre d'autorité la compétence tourisme pour des territoires qui recoupent en partie ceux du SMAT et y font de ce fait double-emploi. Cette situation devient très instable pour ce dernier, malgré les indiscutables

Visite guidée par le SMAT du monument aux morts le 18 novembre 2018

succès obtenus par la motivation et l'expérience acquise par ses équipes, dont le tout dernier est, situation unique en France, l'extension du label « Pays d'Art et d'Histoire », riche de perspectives touristiques et culturelles, à toutes les communes adhérentes au SMAT, dont la nôtre, mais selon un territoire qui ne coïncide pas avec celui des nouvelles Communautés de communes. L'avenir du SMAT se joue en ce moment même sur la recherche d'un partage des compétences dans lequel le SMAT pourrait, fort de son expérience acquise, se poser en prestataire de service pour des missions impliquant plusieurs communautés de communes… Suite au prochain numéro, mais une disparition totale de ce syndicat constituerait un gâchis au vu des résultats qu'il a su acquérir au fil des ans.

IV - LES ÉPISODES DE LA VIE DE LA COMMUNE FIN 2018 ET 2019

Il s'agit, sous cette rubrique, de faire état de toutes les actions associatives qui, en plus des actions municipales, contribuent à l'entretien du lien social et intergénérationnel, à l'animation et à la promotion de notre commune, tant du bourg que de ses hameaux, avec des retombées économiques variées.

Les tableaux ci-dessous témoignent de la richesse et de la variété des animations proposées.

Fin de l'année 2018	Manifestations	Organisateurs
18 août	Barbecue d'été + soirée dansante à la Mairie	Jeunes du Doulon
19 août	Concert ensemble Renaissance Fiori Musicali (Flamands Estivareilles) église	Diméclub
01>18 nov.	Exposition Guerre de 14-18 à la Salle Polyvalente	Diméclub
03 novembre	Soirée–mémoire chants de 14-18 + lettres de poilus dans l'église	Diméclub
08 décembre	Arbre de Noël pour les enfants, leurs parents et tous les habitants (Mairie)	Comité des Fêtes

Année 2019	Manifestations	Organisateurs
17 mars	Belote des chasseurs	ACCA-St-Didier
31 mars	Réunion préparatoire au voyage en Lorraine	Diméclub
31 mars	Repas du terroir (potée auvergnate)	Comité des fêtes
19 mai	Concert de la Camérata Brivatensis à l'église puis danses à la Mairie	Diméclub
25 mai	Repas des jeunes suivi d'un bal disco	Jeunes du Doulon
26 mai	Elections européennes. Animations foraines sur le parking	Comité des fêtes
30 mai	Messe pour les fruits de la terre à la chapelle de La Vernède, pot de l'amitié	Paroisse + habitants
10 juin	Passage du Critérium du Dauphiné sur la D19, étape Mauriac-Craponne	
16 juin	Pèlerinage à la Trinité	Paroisse+habitants
16 juin	Repas-paëlla à Lugeastre	Jeunes du Doulon
28>30 juin	Voyage de mémoire à Verdun, cérémonie déportée à Seicheprey	Diméclub
07 juillet	Méchoui des Chasseurs sur la pelouse de la Mairie	ACCA St.-Didier
13 juillet	Concert renaissance, en costume, à l'église, par le groupe Mandragore	Diméclub
14 juillet	Passage du Tour de France sur la RD19 pour l'étape St. Etienne- Brioude	
28 juillet	Messe à la chapelle de Cenat puis pot de l'amitié	Paroisse + habitants
28 juillet	Concert groupe Beech Duo annulé pour défaillance des interprètes	Comité des fêtes
15 août	Soirée concert-tapas groupe les Grillons Musiques du Monde à la Mairie	Diméclub
21 septembre	Après-midi « retour de Verdun » : projections suivies d'un goûter (Mairie)	Diméclub
30 novembre	Soirée civet de sanglier dans la Salle Polyvalente	ACCA St. Didier
01 décembre	Arbre de Noël pour les enfants, leurs parents et tous les Saindiérois (mairie)	Comité des fêtes

V - PAROLES D'ASSOCIATIONS

Les associations d'intérêt municipal ont été sollicitées pour écrire une communication dans votre journal. Nous publions ces articles dans l'ordre historique de la fondation de ces associations, sans les retoucher, et ce sous la responsabilité de leurs Président(e)s.

LES ANCIENS COMBATTANTS ACPG-CATM (Président M. Hervé ROMAGON)

Sur ces deux années, la section des Anciens combattants enregistre les venues de

-Daniel BONJEAN, de Neyrolles, qui a été décoré de la croix du combattant lors de la cérémonie du 11 novembre dernier ;

-André CHASSAGNON, qui vient de la section de St. Just-près-Brioude ;

-Jean ROMAGON, venant de la section de Cournon d'Auvergne ;

-Jean-Marie DE SAINT -AUBERT, résidant à St. Didier, commandant la brigade de gendarmerie mobile de Nîmes.

S'y ajoutent un nouveau sympathisant adhérent :

-Marcel BRUHAT, du Bourg

la section compte maintenant 11 CATM, 2 OPEX, 3 veuves et 2 sympathisants.

Lors du vin d'honneur qui a suivi la cérémonie du 11 novembre 2018, Denis Vauzelle a reçu le diplôme d'honneur de porte-drapeau pour cette mission hautement symbolique qui est de rendre hommage au nom de la Nation française aux combattants et aux disparus.

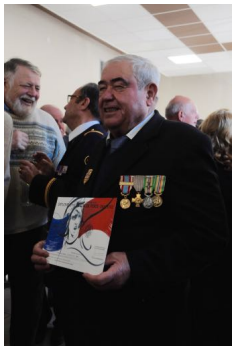

Rappel: les porte-drapeaux sont des bénévoles, anciens combattants ou non, assurant lors des manifestations patriotiques le service du port du drapeau tricolore de leur association.

Le Bureau reste inchangé : **Hervé ROMAGON** Président, **Maurice GALLON** Vice-président et **Paul FLORY** Secrétaire et Trésorier.

LES CHASSEURS –ACCA
(Président M. François ROUY)

Pour cette saison 2019-2020, la Société de chasse compte 65 adhérents. Il nous a été attribué 41 bracelets « chevreuils » et 1 « cervidés » ; à la mi-décembre, 26 sangliers ont été prélevés.

Cette année, les Chasseurs organisent toujours leurs manifestations habituelles qui sont le méchoui et le concours de belote, mais ont remplacé leurs soirées-foie par des soirées-civet. Une bonne partie des bénéfices de ces manifestations serviront à payer une participation à la Fédération sur le remboursement des dégâts de sangliers : cette participation est passée de 20% à 40% cette année. De plus, la taxe à l'hectare a aussi été augmentée.

LE COMITÉ DES FÊTES (Président M. Alain MIALLE)

Notre association a poursuivi en 2018-2019 ses activités traditionnelles dont l'objectif est d'assurer des animations susceptibles de rassembler les Saindiérois dans des événements conviviaux et festifs, avec les moyens dont elle dispose, tenant compte d'une offre plus nombreuse sur un calendrier de plus en plus chargé, particulièrement en matière d'organisation de repas, mais aussi de l'évolution des contraintes et des attentes de son public. À ces conditions s'ajoute le tournant de l'année 2017 avec l'achèvement du local des Chasseurs, qui a conduit à un partage du matériel jusque là commun en site unique, et la création de la nouvelle salle polyvalente qui a interdit l'usage de la Mairie de février à novembre 2017.

Le Comité tire traditionnellement ses moyens des cotisations consacrées en partie à l'assurance (obligatoire), et des excédents obtenus sur les repas/buvette. Ces derniers sont consacrés exclusivement au financement des animations et de ses activités en entrée libre soit, jusqu'en 2017, la galette et, toujours, l'arbre de Noël pour les enfants de moins de 12 ans et leurs familles mais ouvert dorénavant, dans un but intergénérationnel, à tous les Saindiérois en remplacement de la galette. Face à cette redistribution des cartes, le Comité a choisi, à partir de septembre 2017 de privilégier le confort (barbecue sous barnum) et la qualité (nappes, vaisselle en dur, produits de terroir…) sur le nombre de participants, en respectant toujours la loi sur les alcools.

La satisfaction affichée des convives nous conforte, mais les recettes sont plus minces : nous n'avons, en 2018, pour le voyage en train touristique, pu offrir de ristourne autre que le prix coûtant en tarif groupe. En 2019, le voyage à Verdun de Diméclub s'est substitué à celui du Comité …

Le Comité reste plus que jamais convaincu de la nécessité de renforcer la coopération entre nos associations (Chasseurs, Jeunes, voire Anciens Combattants et naturellement Diméclub) pour arriver au meilleur partage du calendrier et des animations qu'il soit possible, et le tout au service du public accueilli. Remercions ici les Chasseurs de nous ouvrir leur local sur le Parking.

Pour 2020, outre les activités foraines de la Fête patronale (obligatoirement situées sur le parking du fait des tirs), le Comité vise un repas/animation en été, si possible un repas d'hiver, et l'arbre de Noël. La liste n'est pas exhaustive et il pourrait s'y ajouter un voyage si Diméclub n'en propose pas un autre. L'Assemblée générale annuelle est prévue en mai (date à préciser).

DIMÉCLUB (Présidente Mme Françoise SALLÉ)

Travaillant souvent la main dans la main avec les Anciens Combattants et le Comité, mais aussi avec d'autres associations culturelles alentours, notre association poursuit ses activités, à dominante culturelle, sur deux axes principaux : les concerts et les suites de l'exposition de 2018 . Nos objectifs sont d'assurer, à portée de main dans notre commune, des animations de qualité susceptibles d'y attirer un public extérieur important tout en entretenant l'impressionnante dynamique, née à partir de l'exposition 14-18, parmi nos concitoyens autour de l'histoire de leurs ancêtres et de leur village.

Les concerts, de styles variés, s'efforcent de prouver que la belle musique n'est pas destinée qu'aux autres. La plupart sont donnés dans l'église et sont en participation libre. Des démonstrations de danse et des présentations d'instruments ont été données sur le parvis de l'église ou dans la Mairie.

L'exposition « Un village auvergnat dans la Grande Guerre, l'exemple de Saint-Didier-sur-Doulon », labellisée « Mission Centenaire » (4 en Haute-Loire en 2018) présentée à la Mairie à la Toussaint 2018 fait partie d'un projet associant nos Anciens Combattants, Diméclub, la Municipalité et, surtout, la participation active de très nombreux saindiérois ou membres de la « Diaspora » de St. Didier. Elle a pu ainsi toucher près de 800 visiteurs. La rédaction de son catalogue est en cours tandis qu'un voyage mémoriel sur les champs de bataille a été réalisé du 28 au 30 juin avec 40 participants (maximum autorisé) . Ce voyage a donné lieu à une cérémonie solennelle et très émouvante devant le Monument aux morts de Seicheprey (Meurthe-et-Moselle), avec le dépôt d'une gerbe offerte par la Municipalité de Saint Didier. C'est ce qui explique la présence de M. Gérard André, maire de ce village-martyr détruit à 100%, à notre commémoration du 10 novembre 2019.

Pour l'année 2020, l'exposition de 2018 est en cours de prolongements importants, tant en contribuant, par quelques panneaux, à l'exposition des Archives Départementales du Puy sur les années 1918-28 en Haute-Loire, qu'en organisant aussi, à l'aide de nouvelles réunions-mémoire une nouvelle expo sur le destin de tous nos Poilus saindiérois démobilisés, le sort de leurs familles et l'impact précis du conflit sur Saint-Didier entre 1918 et 1938. Toute contribution (documents, photos, témoignages…) de votre part ne pourra qu'enrichir plus encore notre propos et sera bienvenue : contactez-nous directement ou par mail à dimeclub@orange.fr et/ou consultez le site www.saint-didier-mémoire-club.fr.

D'autres renseignements feront l'objet d'un nouvel exemplaire de *La Velhàde,* à paraître au printemps.

Vous êtes également cordialement invité(e)(s) à l'Assemblée Générale de l'association**, le samedi 08 février 2020 à 14h30** à la salle polyvalente de la Mairie : les comptes 2019 et les projets 2020 y seront présentés et débattus. à partir de projections. Photos et film du voyage y seront également proposés.

LES JEUNES DU DOULON

(Présidente Mlle Morgane COURTEIX)

En 2019 c'est avec plaisir que les jeunes du Doulon ont proposé aux habitants de la commune et de ses alentours plusieurs manifestations. Tout d'abord lors du weekend de la fête patronale nous vous avons proposé une soirée trufade suivi d'un bal. Ensuite nous avons organisé un repas en plein air sur la route de Lugeastre à l'occasion de la Trinité . Un grand merci pour votre participation à ces manifestations qui font vivre notre association.

Notre bureau a changé cette année il est composé de:

- présidente Courteix Morgane
- vice président Thomas-Monier Rémi
- trésorière Jourde Laura
- secrétaire Poughon Antoine
- membres Delabre Christophe, Poughon Louis, Chaleil Jérome, Thomas-Monier Raphaël , Jourde Ludovic ainsi que de nombreux bénévoles .

De plus nos portes sont grandes ouvertes à tous les jeunes de la commune qui ne nous ont pas encore rejoint

Pour l'année qui vient nous allons continuer de vous inviter à nos évènements toujours rythmés de bonne humeur et de convivialité.

ZETWAL, fondée à St. Didier par Mathias CAZIN en 2014 a fêté ses 5 ans en franchissant de belles étapes en 2019.

Quatre artistes haïtiens sont venus exposer avec elle cette année, en Bretagne et en Haute-Loire, notamment dans la nouvelle galerie Zetwal ouverte à Brioude en juin, rue du 4 septembre. La galerie est ouverte du jeudi au samedi, de 14 à 18 heures, toute l'année. La galerie de St Didier sera ouverte durant l'été sur rendez vous.

Le volet solidaire existant de manière plutôt officieuse depuis 2014 s'est officialisé avec l'enregistrement en Préfecture de l'association Zetwal Solidaires dont le siège social est au bourg. Elle anime notamment un programme de parrainage scolaire pour des enfants du village de Noailles en Haïti, d'où viennent les artistes exposés chaque année. Elle propose aussi des programmes d'aide au développement en partenariat avec le Centre Communautaire de Noailles.

Cinq belles années de défis réalisés pour ce projet auquel beaucoup ne croyaient pas. Depuis 2014, 9 expositions ont été réalisées en présence d'artistes haïtiens. Quatre d'entre-eux sont venus découvrir notre pays et notre région dans ce cadre. Deux sont venus plusieurs fois (Jean-Eddy REMY, Eneld CHARLES) ; deux n'avaient jamais quitté Haïti pour présenter leur travail à l'étranger. Une grande fierté pour le fondateur de Zetwal.

Directeur de la rédaction: Christophe Courteix . Rédacteur: M.Sallé Infographie: F.Sallé
Crédit photos: C.Brunier, M.J. Cornaire, , G.Bruhat, C.Courteix, F. Mousson, M.Cazin, M.Grail, F.Sallé
Le présent numéro a été tiré à 215 exemplaires par Centre-Com Brioude pour un montant total de 420 euros